

REGLEMENT

ARTICLE I – ORGANISATION GENERALE

1. La Direction des Sports de la ville de Cayenne organise le CAYENNE BEACH VILLAGE.

Adresse du service :

Direction des sports de la ville de Cayenne

966, Route de Baduel – 97300 CAYENNE

Tel : 05-94-25-28-11

2. L'inscription et l'information des participants sont gérées par la Direction des Sports de la ville de Cayenne.

3. Les tournois du Cayenne Beach Village sont ouverts au grand public à partir de 16 ans révolus.

ARTICLE II – CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Les tournois dans le cadre du CAYENNE BEACH VILLAGE se déroulent en conformité avec le présent règlement et dans le respect des règles de vie et d'autrui.

2. Ce règlement pourra être complété ou soumis à des modifications et les équipes inscrites en seront informées.

3. Les concurrents s'engagent à se soumettre au règlement et attestent leur bon état santé par le seul fait de leur inscription.

4. Ils acceptent l'exploitation à titre gratuit par l'organisateur, la ville de Cayenne, des images et des photos les représentant individuellement ou collectivement réalisées par les photographes officiels. Ces images pourront être exploitées à des fins promotionnelles et de communication et en particulier pour l'affichage, le site Internet de la ville de Cayenne et ce pour une durée de deux ans à compter du dernier jour de l'événement.

ARTICLE III – PROGRAMME GÉNÉRAL DES ÉPREUVES

- Jour 1 : Vérifications des inscriptions pour les équipes (obligatoire)
Début des phases de poule
- Jour 2 : Phases finales

ARTICLE IV – LES EQUIPES

1. Les équipes sont composées :

Le Beach soccer 10 joueurs,

Le Beach volley 3 joueurs pour les équipes mixtes obligatoire,

Le Sand Ball 10 joueurs mixtes obligatoire.

Le Beach Tennis 02 joueurs Mixtes

Les règles spécifiques à chaque discipline seront appliquées. Possibilité d'inscrire une équipe mixte pour le Beach soccer.

Chaque équipe nomme un capitaine responsable de l'équipe.

2. L'âge minimum pour participer aux tournois dans le cadre du CAYENNE BEACH VILLAGE est de 16 ans révolus.

3. Assurances : les concurrents doivent être en possession d'une couverture responsabilité civile et individuelle accident, garantissant les risques inhérents à leur participation au CAYENNE BEACH VILLAGE.

4. L'organisation peut conseiller un concurrent à consulter un médecin, pour un simple contrôle ou si le concurrent montre des signes de fatigue ou des troubles médicaux.

5. Les concurrents doivent se comporter correctement en toutes circonstances. Ils doivent s'abstenir de voies de fait, de menaces, d'injures et de tout autre comportement indécent ou dangereux pour autrui. Ils sont tenus de rembourser tous les frais de remise en état des biens publics ou privés, dégradés de leur fait.

6. En cas d'altercation sur et en dehors de l'aire de jeux entre deux équipes ou entre des joueurs d'une même équipe, l'organisateur se réserve le droit d'exclure du tournoi sur le champ les équipes ou joueurs concernés.

ARTICLE V – PRINCIPES ET DEROULEMENTDES EPREUVES

1. Chaque épreuve respecte le règlement fédéral de la discipline concernée

2. Les disciplines sportives proposées sont les suivantes :

- BEACH SOCCER
- BEACH VOLLEY
- SANDBALL
- BEACH TENNIS

ARTICLE VI – INSCRIPTION

Les droits d'engagement sont de

- 50 € par équipe pour le Beach soccer 10 joueurs
- 5 € par personne pour le Beach volley 3 pers mixte. Joueurs hommes et femmes
- 50 € par équipe pour le Sand Ball 10 joueurs
- 10 € par équipe de deux pers le Beach tennis pour 1 tournoi à la fois

Ce coût comprend :

- L'inscription pour une discipline sportive
- La sécurité et l'encadrement pendant l'épreuve.

En cas de désistement ou d'abandon, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

La ville de Cayenne par le biais de sa Direction des Sports collecte les différentes sommes citées ci-dessus.

Nous vous rappelons que la baignade est strictement interdite.

RENSEIGNEMENTS

DIRECTION DES SPORTS

Stade municipal G. CHAUMET – 966 Route de Baduel

97300 CAYENNE

Tel : 05-94-25-28-11

Mail : sport.animation@ville-cayenne.fr



15^{ème} Édition
Cayenne
BEACH VILLAGE
SAMEDI 27 & DIMANCHE 28 JUILLET 2024

PLAGE DE L'ANSE MONTABO
 Entrée chemin HILAIRE

ATTENTION
 BAIGNADE INTERDITE

INSCRIPTION À LA DIRECTION DES SPORTS : STADE MUNICIPAL GEORGE CHAUMET
DATE LIMITE : LUNDI 22 JUILLET 2024

ANIMATION SPORT

BEACH VOLLEY BEACH SOCCER BEACH HAND BEACH TENNIS

DGA COSSPAT
DIRECTION DES SPORTS DE LA
VILLE DE CAYENNE :
 0594 25 28 11 - 0594 25 20 67
 0594 39 70 69
 sport@ville-cayenne.fr
 sport.animation@ville-cayenne.fr

VILLE DE CAYENNE @VILLE_CAYENNE @VILLEDECAYENNE

FICHE D'INSCRIPTION

NOM DE L'EQUIPE :

DISCIPLINE CHOISIE:

Beach soccer Beach volley Sand ball Beach Tennis

RESPONSABLE DE L'EQUIPE

Nom/Prénom :

Date de naissance :

Portable : Mail :

COMPOSITION DE L'EQUIPE

N°	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	SIGNATURE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

Confirme l'engagement d'une équipe de 10 personnes pour le Beach soccer et le Sand Ball, de 2 personnes pour le Beach Tennis, de 2 personnes pour le Beach volley féminin et/ou masculin et de 3 personnes pour le Beach volley mixte.

Je soussigné(e), en **QUALITÉ DE RESPONSABLE D'ÉQUIPE certifie que tous les membres de l'équipe s'engagent à se soumettre au présent règlement par le seul fait de leur inscription.**

Fait à :

Le : / /

Signature obligatoire du responsable de l'équipé